



MUNICIPALITÉ
DE SENARCLENS

AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SENARCLENS

Préavis municipal n° 11/2023 relatif à la création de bases de données pour le réseau de distribution d'eau potable et d'épuration

Séance du Conseil général du lundi 3 avril 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Préambule et bases légales

La Commune de Senarclens est membre depuis plusieurs années du géoquichet « CartoJuraLéman » qui est un système d'information du territoire (SIT) qui permet de gérer et d'exploiter les diverses données géographiques et techniques décrivant un territoire.

Remarque : *Un système d'information du territoire permet après la collecte des données de les stocker, les traiter, les analyser et finalement de les transmettre sous formes de dossiers papier ou informatisé.*

À ce jour, la Commune n'a transmis aucune donnée à CartoJuraLéman, ce géoportail du district de Morges ceci faute de données communales compatibles.

La Municipalité souhaite, par conséquent, créer les bases de données nécessaires relatives aux réseaux communaux dits « primaires » de la distribution de l'eau potable et de l'évacuation et l'épuration des eaux. Celles-ci pourront être ainsi ensuite transmises à CartoJuraLéman.

2. Types de travaux envisagés

Pour effectuer ce travail, il sera nécessaire de regrouper les diverses informations existantes (fichiers informatiques et nombreux dossiers papier) qui ne sont pas toujours précises, ni fiables et souvent incomplètes.

Ces travaux seront réalisés selon les directives du Système d'information des réseaux d'eau potable (SIRE) et de l'Association des professionnels de la protection des eaux (VSA).

Remarques :

Le SIRE publie les directives cantonales pour la structuration et l'échange de données géoréférencées des réseaux de distribution d'eau potable.

La VSA, est une organisation qui a pour but l'harmonisation des techniques de la protection des eaux au niveau suisse.

Une première étape a déjà été réalisée par l'entreprise GEOM-SERVICE qui, à l'aide d'un drone, a effectué le relevé de tous les éléments visibles du réseau : bornes hydrantes, vannes, regards, grilles et autres ouvrages du réseau.

3. Coût des travaux

L'entreprise RESOTEC nous a présenté une offre qui peut se résumer comme suit :

▪ Préparation du mandat : gestion projet, séances avec commune ou état, consultation CJL, reprise de plans...	CHF 8'840.00
▪ Informatisation des réseaux : création bases de données, récupération et importation des fichiers, relevés par drone, élaboration plans...	CHF 19'830.00
▪ Transfert dans le modèle CJL : données réseaux eau potable et réseaux EC et EU soit 2 x 5'850.-	<u>CHF 11'700.00</u>
Total y compris TVA et divers	<u>CHF 45'000.00</u>

Remarque : Ces travaux peuvent être financés par la trésorerie courante

4. Conclusion

En conséquence la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Senarclens, dans sa séance du 3 avril 2023

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.00.
- De financer ces travaux par la trésorerie courante et procéder à un amortissement sur 10 ans

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2023.

Responsable du préavis : Maurice Chenuz

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

